

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Extrait du Registre des Délibérations

MARDI 19 DECEMBRE 2023

AU POLE ENVIRONNEMENT, RUE LAVOISIER A SAINT-PORCHAIRE (BRESSUIRE)

Le dix-neuf décembre deux mille vingt-trois, à 18h00, le Conseil Communautaire s'est réuni au Pôle Environnement, rue Lavoisier à Saint-Porchaire (BRESSUIRE), sous la présidence de Monsieur Pierre-Yves MAROLLEAU, Président.

Membres : 75 – Quorum : 38

Présents (52) : Pierre-Yves MAROLLEAU, Emmanuelle MENARD, Claude POUSIN, Johnny BROSSEAU, Nicole COTILLON, André GUILLERMIC, Marie JARRY, Jérôme BARON, Pascal LAGOGUEE, Gilles PETRAUD, François MARY, Philippe ROBIN, Dany GRELLIER, Yves CHOUTEAU, Pierre BUREAU, Anne-Marie REVEAU, Cécile VRIGNAUD, Dominique REGNIER, Jean-Yves BILHEU, Joël BARRAUD, Jean Claude METAIS, Christine SOULARD, Philippe AUDUREAU, Anne-Marie BARBIER, Béangère BAZANTAY, Florence BAZZOLI, Jean-Marc BERNARD, Nathalie BERNARD, Sophie BESNARD, Jean-Pierre BODIN, Bernard CARTIER, Armelle CASSIN, Yannick CHARRIER, Julie COUTOUIS, Pascale FERCHAUD, Jean-Baptiste FORTIN, Catherine GONNORD, Claudine GRELLIER, Jean-Jacques GROLLEAU, Emmanuelle HERBRETEAU, Jean-Louis LOGEAS, Rachel MERLET, Patricia MIMAULT, Jean-François MOREAU, Pierre MORIN, Maryse NOURISSON-ENOND, Karine PIED, Denis PRISSET, Sylvie RENAUDIN, Dominique TRICOT, Patricia TURPEAU, Patricia YOU

Pouvoirs (13) : Claire PAULIC pouvoir à Pierre-Yves MAROLLEAU, Serge BOUJU pouvoir à Jérôme BARON, Thierry MAROLLEAU pouvoir à Maryse NOURISSON-ENOND, Sébastien GRELLIER pouvoir à Rachel MERLET, Sylvie BAZANTAY pouvoir à Joël BARRAUD, Bruno BODIN pouvoir à Anne-Marie BARBIER, André BOISSONNOT pouvoir à Claude POUSIN, Marie-Line BOTTON pouvoir à Johnny BROSSEAU, Jean-Paul GODET pouvoir à Dany GRELLIER, Aurélie GREGOIRE pouvoir à Denis PRISSET, Nathalie MOREAU pouvoir à Pascale FERCHAUD, Stéphane NIORT pouvoir à Armelle CASSIN, Véronique VILLEMONTAIX pouvoir à Philippe ROBIN

Absents (23) : Claire PAULIC, Serge BOUJU, Thierry MAROLLEAU, Sébastien GRELLIER, Sylvie BAZANTAY, Jacques BELIARD, Bruno BODIN, André BOISSONNOT, Marie-Line BOTTON, Stéphanie FILLON, Pascal GABILY, Marie GAUVRIT, Jean-Paul GODET, Aurélie GREGOIRE, Etienne HUCAULT, Odile LIOUSRI-DROCHON, Vincent MAROT, Nathalie MOREAU, Roland MOREAU, Stéphane NIORT, Rodolphe ROUE, Corinne TAILLEFAIT, Véronique VILLEMONTAIX

Date de convocation : 13-12-2023

Secrétaire de séance : Monsieur Gilles PETRAUD

FINANCES

Fonds de concours - Attribution à la commune de L'Absie : travaux d'éclairage public, aménagement de voirie rue de la Poste et rue de la Sèvre et remise en état éclairage stades de football

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 5216-5 VI précisant les conditions de versement de fonds de concours entre collectivités ;

Vu le règlement d'attribution des fonds de concours adopté en Conseil Communautaire le 21 mars 2023_DEL CC-2023-053 ;

Vu la délibération du Conseil municipal de la Commune de L'Absie en date du 28 juin 2023.

Considérant qu'afin de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement, un fonds de concours peut être versé entre la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais et ses communes membres, après accords concordants exprimés à la majorité simple du Conseil Communautaire et de chaque Conseil Municipal concerné ;

Considérant que le montant total du fonds de concours ne peut excéder la part du financement (HT) assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours.

La pratique des fonds de concours, prévue par le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) constitue une dérogation aux principes de spécialité et d'exclusivité.

Il est rappelé que la notion d'utilité du projet concerné dépassant manifestement l'intérêt communal, le versement d'un fonds de concours peut se faire sans lien avec une compétence exercée par la Communauté d'Agglomération du Bocage bressuirais.

Le conseil communautaire examine l'attribution à la commune de L'Absie des 3 fonds de concours suivants :

- Travaux d'éclairage public,
- Aménagement de voirie rue de la Poste et rue de la Sèvre,
- Remise en état éclairage stades de football.

1 Eclairage public

Il est proposé au Conseil Communautaire d'adopter le versement d'un fonds de concours maximum de **24 058,81 €** pour le projet suivant.

La Commune de L'Absie réalise des travaux d'éclairage public, en remplacement des lanternes par des LEDS pour un montant total de 58 239,76 € HT, avec le plan de financement suivant :

Dépenses INVESTISSEMENT	Toutes dépenses	Dépenses éligibles	Recettes INVESTISSEMENT	
				HT
TERRAINS ET FRAIS NOTAIRES	0,00 €	0,00 €	Subventions	10 122,14 € 17,38%
			SIEDS	10 122,14 € 17,38%
TRAVAUX	58 239,76 €	58 239,76 €		0,00%
<i>Coût des travaux</i>				0,00%
<i>Tranche 1</i>	22 566,60 €			0,00%
<i>Tranche 2</i>	17 318,08 €		RESTE A CHARGE	48 117,62 € 82,62%
<i>Tranche 3</i>	18 355,08 €			
			Fonds de concours Agglo	24 058,81 € 50,00%
HONORAIRES	0,00 €	0,00 €	Emprunt-autofinancement	24 058,81 € 50,00%
<i>Honoraires maîtrise d'œuvre</i>		0,00 €	<i>Autofinancement/Emprunt</i>	24 058,81 € 50,00%
TOTAL HT	58 239,76 €	58 239,76 €		58 239,76 € 100,00%

1 Aménagement de voirie rue de la Poste et rue de la Sèvre

Il est proposé au Conseil Communautaire d'adopter le versement d'un fonds de concours maximum de **4 095,75 €** pour le projet suivant.

La Commune de L'Absie réalise des travaux d'Aménagement de voirie – Rue de la Poste et Rue de la Sèvre pour un montant total de 8 191,50€ HT, avec le plan de financement suivant :

Dépenses INVESTISSEMENT	Toutes dépenses	Dépenses éligibles	Recettes INVESTISSEMENT	
			HT	HT
TERRAINS ET FRAIS NOTAIRES	0,00 €	0,00 €	Subventions	0,00 € 0,00%
		0,00 €	DETR	
TRAVAUX	8 191,50 €	8 191,50 €	CAP 79	
Coût des travaux	8 191,50 €		SIEDQ	
			AMENDE DE POLICE	
			RESTE A CHARGE	8 191,50 € 100,00%
			Fonds de concours Agglo	4 095,75 € 50,00%
HONORAIRES	0,00 €	0,00 €	Emprunt-autofinancement	4 095,75 € 50,00%
Honoraires maîtrise d'œuvre		0,00 €	Autofinancement/Emprunt	4 095,75 € 50,00%
TOTAL HT	8 191,50 €	8 191,50 €		8 191,50 € 100,00%

1 Remise en état de l'éclairage des stades de football

Il est proposé au Conseil Communautaire d'adopter le versement d'un fonds de concours maximum de **1 845,44 €** pour le projet suivant.

La Commune de L'Absie réalise des travaux de remise en état de l'éclairage des stades de football pour un montant total de 32 949,37 € HT, avec le plan de financement suivant :

Dépenses INVESTISSEMENT	Toutes dépenses	Dépenses éligibles	Recettes INVESTISSEMENT	
			HT	HT
TERRAINS ET FRAIS NOTAIRES	0,00 €	0,00 €	Subventions	23 064,56 € 70,00%
		0,00 €	SIEDS	23 064,56 € 70,00%
TRAVAUX	32 949,37 €	32 949,37 €		
Coût des travaux	32 949,37 €			
			RESTE A CHARGE	9 884,81 € 30,00%
			Fonds de concours Agglo	1 845,44 € 18,67%
HONORAIRES	0,00 €	0,00 €	Emprunt-autofinancement	8 039,37 € 81,33%
Honoraires maîtrise d'œuvre		0,00 €	Autofinancement/Emprunt	8 039,37 € 81,33%
TOTAL HT	32 949,37 €	32 949,37 €		32 949,37 € 100,00%

Le conseil communautaire, est invité à :

- **attribuer les trois fonds de concours à la commune de L'Absie tels que présentés ;**
- **délibérer en concordance avec la Commune de L'Absie conformément à la délibération du Conseil municipal en date du 28 juin 2023 ;**
- **autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération ;**
- **imputer les dépenses sur le Budget Principal, N° Opération 00025.**

Après en avoir délibéré,

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour extrait conforme,
Le Président de la Communauté
d'Agglomération du Bocage Bressuirais,
Pierre-Yves MAROLLEAU,

Transmis en préfecture le **21 DEC. 2023**

Notifié ou publié le **21 DEC. 2023**

Le Président,

-certifie sous sa responsabilité le caractère
exécutoire de cet acte

-informe que le présent acte peut faire l'objet
d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif dans un délai de deux mois
à compter de la présente notification/ou publication.

